

**Journée « Prison, justice  
et addiction : quelles  
interactions, quelles  
perspectives ? »**

**Rapport de synthèse  
26 novembre 2024 à Lugano**

**Isabella Palomba, collaboratrice scientifique, Ticino Addiction**

---

# Index

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Contexte</b>	<b>6</b>
<b>Prise en charge de l'addiction dans le système judiciaire</b>	<b>7</b>
<b>Continuité des soins</b>	<b>8</b>
<b>Mesures alternatives à la détention</b>	<b>10</b>
<b>Approches interdisciplinaires</b>	<b>12</b>
<b>Défis opérationnels</b>	<b>13</b>
<b>Constats et conclusions</b>	<b>15</b>

# Préambule

Les liens entre justice, prison et addictions constituent un enjeu complexe et profondément humain, nécessitant des réponses concertées, durables et interprofessionnelles. Dans le canton du Tessin, comme ailleurs en Suisse, les personnes confrontées à des problématiques d'addiction sont surreprésentées au sein du système carcéral, révélant les limites des approches exclusivement sécuritaires. Comment concilier les logiques judiciaires et sanitaires? Comment garantir la continuité des soins en détention et lors des phases de transition? Et quelles alternatives crédibles à l'incarcération permettent une réinsertion sociale réelle et durable?

C'est à ces questions, entre autres, qu'a souhaité répondre la journée thématique intitulée «Prison, justice et addiction: quelles interactions, quelles perspectives?», qui s'est tenue à Lugano le 26 novembre 2024. Organisé par Ticino Addiction, en partenariat avec le GREA, l'événement s'est tenu en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux: la Divisione della giustizia del Canton Ticino, Ingrado – Servizi per le dipendenze et l'Ente Ospedaliero Cantonale. Il s'inscrit dans le cadre du projet national «Renforcement de la collaboration inter-

professionnelle entre les domaines de la justice et des addictions», financé par la Fondation latine – «Projets pilotes Addictions», la Direction générale de la santé du Canton de Vaud, le Département de la sécurité, de la population et de la santé du Canton de Genève, ainsi que l'Office fédéral de la santé publique.

Rassemblant une centaine de professionnels·les issus de secteurs variés – justice, santé, éducation, travail social ou encore milieu pénitentiaire – cette journée a permis d'aborder les défis systémiques du canton sous l'angle de la prise en charge pluridisciplinaire, de l'accompagnement individualisé et des approches innovantes. Conférences, ateliers et échanges ont mis en lumière les besoins importants, les obstacles persistants, mais aussi les pistes d'amélioration concrètes pour favoriser une réinsertion durable et réduire la récurrence.

Ce document de synthèse, réalisé par Ticino Addiction en collaboration avec le GREA, restitue les principaux enseignements de cette journée riche en réflexion et en partage d'expériences.

Avec le soutien de:



En partenariat avec:



# Introduction

Le système judiciaire tessinois s'engage activement dans la lutte contre les addictions, cherchant non seulement à traiter les conséquences juridiques des comportements addictifs, mais aussi à apporter soutien et conseils aux personnes concernées. Les programmes de réhabilitation et les mesures alternatives à l'emprisonnement sont de plus en plus considérés comme des approches efficaces pour faire face aux problèmes plus intrinsèques de l'addiction et pour réduire le recours à la criminalité. Cependant, malgré les efforts des autorités et des organisations locales, des défis subsistent: les ressources disponibles ne permettent pas toujours de soutenir les programmes spécifiques de prévention et d'accompagnement psychosocial des addictions, ce qui rend également difficile la coordination entre les services traitant de ces questions. Pour affronter efficacement ces défis, il est essentiel d'adopter une approche holistique impliquant les établissements de santé, les services socio-éducatifs et la communauté dans son ensemble, ainsi que le système judiciaire. C'est dans cette perspective que s'est inscrite le congrès « Justice, prison et addiction: interactions et perspectives possibles », organisé à Lugano le 26 novembre 2024. Cet événement, organisé par Ticino Addiction en partenariat avec le GREA et en collaboration avec des partenaires régionaux s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large intitulé « Renforcement de la collaboration interprofessionnelle entre les domaines de la justice et des addictions » mené par le GREA et financé par la Fondation latine – Projets pilotes « Addictions ». Ainsi, la journée thématique tessinoise a été précédée d'une rencontre similaire dans le canton de Vaud en mars 2024, « Justice, prisons, addictions: quelles intersections? Perspectives suisses », et suivie d'une autre journée « Justice et addictions: quelles réponses interprofessionnelles pour un accompagnement et une réinsertion durable? » organisée à Neuchâtel en décembre 2025.

À Lugano, la journée a accueilli une centaine de professionnel·le·s de différents services et disciplines, notamment des travailleuses et travailleurs sociaux, des médecins, des infirmier·e·s, du personnel de police, des éducatrices et éducateurs, ainsi que des spécialistes du secteur pénal et carcéral. **Toutes les parties prenantes se sont réunies autour d'un même enjeu: mieux comprendre les interactions entre justice et addiction afin d'améliorer la prise en charge des personnes détenues souffrant d'addictions et de favoriser leur réinsertion.** C'est dans cette perspective que le congrès s'est structuré en trois temps forts, favorisant une approche interdisciplinaire et des échanges approfondis sur ces thématiques.

La matinée a débuté par une réflexion sur la relation entre justice et addiction, abordant notamment la question du sevrage en prison ainsi que les mesures pénales destinées aux personnes avec des problématiques d'addiction. La discussion s'est ensuite élargie aux enjeux de la réinsertion sous l'angle social et clinique, avec un focus sur les mesures

sociothérapeutiques mises en œuvre dans les institutions spécialisées.

L'après-midi s'est ouvert sur l'individuation et le traitement des addictions en milieu carcéral, mettant en lumière les défis et les perspectives d'accompagnement des personnes détenues. Cette thématique a été approfondie à travers quatre workshops menés en parallèle:

- **Le modèle Risk-Need-Responsivity (RNR): principes fondamentaux et application en contextes institutionnels fermés et ambulatoires:** ce workshop a exploré l'application du modèle RNR pour améliorer l'efficacité des interventions de traitement et de réhabilitation, en évaluant de manière structurée les besoins et les risques des personnes détenues.
- **«Objectif Désistance»: une approche innovante pour une prise en charge avec moins de risques de rechute et de récidive:** ce workshop s'est centré sur cette approche innovante et sa mise en œuvre dans le canton du Tessin avec des approches ciblées et personnalisées pour les personnes détenues.
- **La surmédicalisation en milieu carcéral: entre critiques et opportunités:** ce workshop a abordé la problématique de la surmédicalisation, explorant à la fois les risques et les opportunités liés à l'utilisation excessive de médicaments en prison, avec un focus sur les implications pour la santé des personnes détenues.
- **Propositions formatives et culturelles au sein des structures carcérales cantonales:** ce workshop a exploré les initiatives culturelles et formatives dans les prisons, soulignant leur importance pour favoriser la réinsertion sociale des détenu·e·s et améliorer leurs perspectives futures.

L'événement visait à enrichir les connaissances sur les liens entre les systèmes de soins et de justice pénale dans le Canton du Tessin, tout en mettant en avant les bonnes pratiques favorisant le rétablissement et l'inclusion sociale. Trois axes majeurs ont été explorés: **l'accompagnement des personnes détenues souffrant d'addiction, les alternatives à l'incarcération et l'importance des approches interdisciplinaires pour une réinsertion réussie.**

Grâce à cette diversité d'approches, le congrès a offert un espace de dialogue fertile pour analyser les défis actuels et envisager des pistes d'amélioration dans la prise en charge des addictions en milieu pénitentiaire.

Ce compte-rendu thématique entend fournir une synthèse des principaux contenus qui ont émergé, dans le but de contribuer au débat scientifique et de soutenir l'adoption de politiques et de pratiques efficaces pour la prise en charge des personnes ayant des problèmes d'addiction dans le contexte carcéral<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce document est une synthèse informative élaborée par Ticino Addiction qui n'engage pas la responsabilité personnelle des intervenant·e·s, ni ne prétend refléter toutes les opinions exprimées lors de l'évènement.

# Contexte

Les addictions représentent un défi complexe impliquant les systèmes judiciaire, sanitaire et social, nécessitant une approche intégrée et multidisciplinaire pour traiter les problèmes qui y sont liés. Au Tessin, comme dans le reste de la Suisse, le pourcentage de personnes détenues qui ont un trouble lié à la consommation de substances est important, ce qui nécessite un modèle d'intervention qui va au-delà de la simple détention et qui inclut des parcours de thérapie, de prévention et de réinsertion sociale. Dans le discours d'ouverture de la journée, Lucia Galgano, collaboratrice scientifique d'Infodrog, a dressé un panorama national, contextualisant les politiques actuelles et soulignant l'importance de la politique des quatre piliers. Ce modèle, adopté par la Confédération suisse, assure un équilibre entre la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression, en visant une approche cohésive et coordonnée entre les différentes parties prenantes. L'un des éléments clés discutés est l'interaction entre le système judiciaire et le paradigme de la réduction des risques. Cette approche, consolidée au fil du temps, permet non seulement de réduire les risques sanitaires et sociaux liés à la consommation de substances, mais aussi de s'intégrer dans la gestion de l'addiction à l'intérieur et à l'extérieur du contexte carcéral. En effet, la continuité de la prise en charge des personnes ayant des problèmes d'addiction est un facteur déterminant pour éviter la récidive et favoriser la réinsertion sociale. Comme le soulignent la littérature et les données analysées lors de la conférence, le risque de surdose et de rechute est particulièrement élevé dans les semaines qui suivent la sortie de prison. C'est pourquoi un système efficace doit garantir un accompagnement addictologique avant, pendant et après l'incarcération.

Pour faire face à ces défis, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans le canton du Tessin ces dernières années. Par exemple, du point de vue médical, le canton a connu une évolution significative: il y a quelques années encore, il était l'un des rares cantons suisses à confier la prise en charge médicale de la population carcérale à des professionnel·le·s du secteur privé. Cependant, pour répondre à l'augmentation de la population carcérale, il est devenu nécessaire de mettre en place un service de médecine pénitentiaire unitaire, qui a été introduit en 2018. Ce service, géré par l'Ente Ospedaliero Cantonale pour le compte du Département des institutions et du Département de la santé et des affaires sociales, collabore avec l'Organisation Socio-psychiatrique Cantonale pour les consultations spécialisées dans le domaine psychiatrique, garantissant ainsi des soins médicaux opportuns et de qualité. Une autre initiative intéressante proposée dans les établissements pénitentiaires tessinois est l'organisation de moments «portes ouvertes», qui favorisent la resocialisation des détenu·e·s et le maintien des liens avec le monde extérieur.

Outre les traitements médicaux et les initiatives de réinsertion sociale au sein des éta-

blissements de détention, il existe au Tessin plusieurs services dédiés à la prise en charge des personnes ayant des problèmes d'addiction, adoptant une approche biopsychosociale. Lorsque ces personnes sont privées de liberté, il devient essentiel qu'en plus des mesures de contrainte, le contexte judiciaire prévoie également des interventions éducatives et thérapeutiques. Ce n'est que par un équilibre entre les mesures de restriction, le soutien thérapeutique et la réinsertion sociale qu'une mesure pénale peut réellement être efficace pour aider la personne concernée à adopter des comportements mieux adaptés à la vie en société. Pour que cela soit possible, il est essentiel que le parcours de soins de la personne ne soit pas interrompu; il est important que tous les acteurs et actrices impliqués portent une attention particulière aux transitions au moment de l'incarcération et, plus tard, à la libération. Dans le contexte tessinois, les réseaux de soins fonctionnent distinctement, car il n'existe pas de lignes directrices définissant les rôles et les tâches de chaque partie prenante. **Disposer de lignes directrices pourrait être utile pour structurer un réseau et permettre une collaboration plus claire en amont et en aval d'une incarcération.** Au sein de ces réseaux, on trouve toutefois des praticien-ne-s travaillant dans différents domaines de compétence, et dans le cas spécifique de l'addiction, **de nombreux spécialistes externes au champ des addictions manquant de sensibilisation ou de formation liées aux besoins et aux spécificités de la prise en charge des personnes concernées.**

## Prise en charge de l'addiction dans le système judiciaire

La conférence a offert un espace de discussion sur la gestion des besoins des personnes ayant des problématiques d'addiction, en particulier dans le contexte juridique et carcéral; ces deux contextes s'inscrivent dans le quatrième pilier, soit la réglementation et l'exécution de la loi, de la Stratégie Nationale Addictions élaborée en 2016. Les principaux défis abordés au cours de la journée concernent les soins continus, la prise en charge des addictions au sein du système pénitentiaire et les mesures alternatives à l'emprisonnement. Ces thématiques sont explorées à travers une collaboration en réseau impliquant les diverses parties prenantes institutionnelles, sociales et sanitaires, afin de co-construire des parcours de soins adaptés à chaque personne. L'intervenante a en outre souligné que le système judiciaire suisse comporte des réalités très différentes dans son fonctionnement, notamment différents types de peines et de mesures, différentes phases d'exécution, des juridictions pour mineur-e-s et pour adultes et des différences cantonales. En ce qui concerne ces dernières, il existe trois concordats: le premier entre les cantons latins, le second entre les cantons de Suisse centrale et le troisième entre les cantons de Suisse du Nord-Ouest. Un point d'orgue a été mis sur

l'importance de **développer la coopération intercantonale afin d'harmoniser les conditions et développer des bonnes pratiques**. Lucia Galgano a également rappelé que le système judiciaire vise deux objectifs principaux. Le premier est la protection de la société: au travers de mesures de prévention, comme l'approche de la réduction des risques, et des contrôles efficaces, on cherche à contenir les risques liés à la consommation de substances. Le deuxième est lié à la réduction de la récidive, c'est-à-dire que l'il vise à favoriser la réinsertion sociale des détenu·e·s au travers de programmes spécifiques. À cet égard, la création de relations territoriales est cruciale, dans le but d'établir un système de soutien pour accompagner les personnes détenues dans leur transition vers la liberté. Cela peut permettre une prise en charge efficace des besoins des personnes souffrant d'addictions, car au moment de la libération, en étant sur le territoire sans être accompagné, le risque de reconsommation est objectivement élevé. Selon une étude du GREA (2018), la majorité des personnes détenues consomment régulièrement des substances et environ 50 % d'entre elles présenteront un comportement addictif à la fin de leur peine de prison, tandis que seulement 10 % demanderont de l'aide. Ce constat souligne l'importance des interventions proactives qui favorisent la réinsertion sociale et la continuité du traitement, considérées comme cruciales pour la prévention de la récidive.

La présentation de Lucia Galgano a mis en lumière plusieurs recommandations, notamment **la nécessité de renforcer les collaborations interinstitutionnelles et les mesures de prévention, la promotion des soins continus pour ces personnes avec une approche systémique, et la sensibilisation des principaux acteurs et actrices concernés**.

## Continuité des soins

Sur le territoire du canton du Tessin, les services nécessaires pour prendre en charge de manière globale les personnes ayant des problèmes d'addiction sont présents. Ces services travaillent dans l'accompagnement médical, psychologique et social de la personne et il existe une bonne collaboration avec d'autres services.

Lara Rigoni, Médecin adjointe à l'Organisation Sociopsychiatrique Cantonale, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, a expliqué comment l'individuation de l'addiction au moment de l'incarcération passe par l'identification des facteurs de risque associés et vise à mettre en place des approches diagnostiques et thérapeutiques intégrées. Parmi les facteurs de risque, les antécédents d'abus et les traumatismes passés sont présents pour 75 % des détenu·e·s, ainsi que la stigmatisation et l'isolement social. Les troubles psychologiques, tels que la dépression, le syndrome de stress post-traumatique et le trouble bipolaire, sont également fréquents chez les détenu·e·s et coexistent souvent avec les problématiques d'addiction. En outre, ces éléments augmentent la vulnérabilité au développement des addictions. Il des indicateurs comportementaux de l'addiction sont également observables dans ce contexte, tels que les comportements compulsifs, les problèmes de discipline associés à l'agressivité, les symptômes

de sevrage et les demandes fréquentes de traitements médicaux ou de médicaments analgésiques dans le but d'obtenir des substances à des fins récréatives. La Dre Rigoni a également souligné que la prise en charge s'effectue en intégrant le système de santé et de justice, favorisant à la fois l'évaluation pluridisciplinaire de la situation et la personnalisation des interventions auprès de la personne. Siva Steiner, Chef de service de Ufficio dell'Assistenza Riabilitativa (UAR), a quant à lui présenté le travail de coordination des programmes de réinsertion sociale effectué par le service. Ces programmes suivent le principe de l'individualisation, selon lequel chaque personne doit être suivie en fonction de ses spécificités. Ils comprennent des activités éducatives, professionnelles et sportives, essentielles pour réduire le risque de récidive. La Dre Teresa Salamone, responsable du Service cantonal de médecine pénitentiaire, a, quant à elle, souligné la difficulté de garantir la continuité entre les différentes phases du processus pénal et thérapeutique, notamment en cas de libération soudaine. À ce problème s'ajoute le phénomène dit du « vertige de la sortie », un état psychologique de désorientation et d'anxiété qui accompagne le passage de la détention à la liberté.

Le changement soudain d'environnement, l'absence d'une structure rigide telle que la prison et la nécessité de reprendre sa vie en main sans un soutien adéquat peuvent amplifier le risque de rechute dans l'addiction ou de récidive. Cette fragilité met en évidence l'importance de garantir un accompagnement structuré et continu, afin que la libération ne coïncide pas avec un manque d'assistance à la personne concernée. Lors de ces moments de transition, en effet, les soins continus souvent s'arrêtent car les services de prise en charge ne sont pas rapidement informés. Par conséquent, la personne, une fois libérée, risque de se retrouver sans soutien approprié. La libération peut intervenir de façon impromptue ou à des heures et des jours où les services territoriaux sont fermés, ce qui rend l'organisation du réseau complexe. Tant que les services ne sont pas actualisés, le risque de rechute reste élevé. Le Dr Alberto Moriggia, Directeur médical d'Ingrado, a quant à lui rappelé que le processus de traitement et de réinsertion est cyclique et non linéaire: la rechute ne représente donc pas nécessairement un échec, mais peut faire partie du processus lui-même. Cependant, comme l'a souligné Paola Blumer, psychologue, psychothérapeute et chargée de cours à la SUPSI, le fait de disposer d'un réseau de soins solide et le fait d'avoir des informations à jour sur la situation de la personne permettent un accompagnement plus efficace et peuvent contribuer à limiter une aggravation de la consommation de substances.

Différents thèmes liés aux soins continus ont été explorés au cours des ateliers. Claudia Crivelli, criminologue à l'UAR, a présenté le modèle Risk-Need-Responsivity model d'Andrews et Bonta (2007), utilisé dans les établissements pénitentiaires pour prévenir la récidive. Cette approche repose sur l'adaptation des interventions aux spécificités de chaque détenu-e, en tenant compte de sa motivation, de ses compétences et des ressources disponibles. L'objectif y est de personnaliser le parcours de réinsertion pour favoriser la meilleure adhésion possible. **En travaillant sur les points forts de la personne et en lui proposant des alternatives non pénales en fonction des facteurs de risque, ce modèle vise à réduire la probabilité de récidive.** Un autre thème central

abordé lors des ateliers concernait la formation et les activités culturelles au sein des prisons du canton du Tessin, présenté par Milica Rasic et Maurizia Berto Sanna, assistantes sociales à l'UAR et coordinatrices de la formation dans les prisons. Les intervenantes de cet atelier ont rappelé que **l'éducation est un facteur de protection contre les comportements criminels: offrir des possibilités de formation en prison favorise non seulement la réinsertion professionnelle après l'incarcération, mais contribue également à réduire la récidive.**

A ce titre, dans le contexte tessinois, l'école au sein de la prison est une branche du Centro Professionale Tecnico (CPT), une institution post-obligatoire du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS). Cette particularité distingue le Tessin du reste de la Suisse, où l'enseignement en prison est généralement géré par des organismes privés ou des associations. Le fait que l'enseignement soit public et intégré au système éducatif cantonal garantit une plus grande qualité et continuité de l'enseignement, offrant aux détenus une formation structurée et officiellement reconnue. Cela permet non seulement d'augmenter leurs chances de réinsertion, mais aussi de renforcer leur sentiment d'appartenance à une société qui investit dans leur réhabilitation. Dans une optique de prévention de la récidive, l'accès à un enseignement qualifié et certifié représente une réelle opportunité de construire un avenir différent, favorisant une réinsertion plus stable et durable.

## Mesures alternatives à la détention

Le comportement addictif se caractérise par une recherche persistante et incontrôlable d'un état ou d'un effet recherché, que ce soit par la consommation de substances ou par l'engagement répété dans des comportements addictifs (jeux, écrans, achats, etc.), malgré les conséquences négatives. L'arrestation et l'incarcération imposent dès lors une interruption forcée de ce comportement. Comme l'a exprimé la Dre Teresa Salamone, en ce sens, l'incarcération peut être considérée comme une opportunité de commencer ou de poursuivre un parcours thérapeutique avec les services spécialisés. Cependant, sans être structuré de manière adéquate, le parcours carcéral risque de ne pas offrir un véritable soutien à la réhabilitation, comme en témoigne l'incidence élevée des surdoses post-incarcération. Loin d'être un indicateur positif, cela souligne plutôt l'absence d'un véritable parcours de réinsertion pour les détenus.

Le Directeur des établissements pénitentiaires du Tessin, Stefano Laffranchini, a quant à lui abordé la question de la prison comme moyen possible de désaccoutumance. Compte tenu de la nature fermée et du niveau de stress élevé de l'environnement carcéral, le besoin de mesures alternatives à la détention émerge de façon encore plus urgente. **Des solutions telles que le travail d'intérêt général et le placement dans des structures résidentielles spécialisées s'avèrent être des outils essentiels pour favoriser une réinsertion sociale efficace et durable.** Dans cette perspective, Mirko Steiner, Directeur du Centre thérapeutique Villa Argentina, a souligné qu'à la différence de la prison, les structures résidentielles offrent à leurs résidents un parcours thérapeutique

comprenant des séances de thérapie individuelle et familiale. Cette approche peut faciliter la réinsertion sociale de la personne, mais le séjour dans ces structures implique également une sollicitation psychologique plus intense. Contrairement à la prison, où le cadre rigide peut conduire à une sorte « d'hibernation émotionnelle », les structures thérapeutiques poussent l'individu à se confronter en permanence à lui-même et à son passé, abaissant ainsi ses défenses et affrontant des aspects profonds de sa vie. C'est pourquoi il est essentiel d'établir une adhésion thérapeutique solide, afin que le parcours soit réellement efficace.

L'importance de l'approche thérapeutique dans les mesures alternatives a également été soulignée par le Juge Paolo Bordoli, **qui a rappelé que les décisions prises à l'égard des personnes ayant des problèmes d'addiction ne peuvent pas être rigides, mais doivent s'adapter aux besoins individuels**. Si une mesure est appliquée uniquement comme une forme d'endiguement, sans véritable objectif de réinsertion, elle risque de perdre son efficacité et de rester une fin en soi. Un exemple concret est celui du congé pénitentiaire: le juge ne peut pas fixer a priori des limites rigides, car seuls les professionnel·le·s du réseau de soins peuvent évaluer si une personne est réellement prête, d'un point de vue thérapeutique, à s'engager dans un parcours progressif vers la liberté. C'est pourquoi un dialogue constant entre le système judiciaire et les travailleuses et travailleurs sanitaires et sociaux est essentiel, afin que les mesures adoptées répondent concrètement aux besoins de la personne.

Dans son exposé, Paola Blumer a approfondi le thème de la réintégration psychosociale, en soulignant qu'elle doit faire partie d'un discours plus large dans lequel la désintoxication est également incluse. Dans cette même optique, le Juge Bordoli a mis en évidence un autre aspect critique: **évaluer les mesures alternatives uniquement sur la base des coûts économiques est une erreur. La réduction des risques ne peut pas être considérée exclusivement en termes financiers, mais doit être envisagée sous l'angle du rétablissement de la personne**. Un investissement ciblé dans des mesures alternatives à la détention, s'il est bien structuré, peut apporter des bénéfices à la fois pour l'individu et pour la société, en réduisant la récidive et en favorisant une véritable réinsertion sociale.

À cet égard, selon Siva Steiner, le manque de centres spécialisés dans les mesures thérapeutiques résidentielles au Tessin est un problème critique pour un accompagnement efficace. Un autre problème mis en évidence concerne la rareté des spécialistes en médecine légale, qui rend complexe le placement des personnes avec problèmes d'addiction dans les établissements pénitentiaires. La prison n'est pas un lieu thérapeutique et, sans un soutien adéquat, les détenu·e·s confrontés à des problèmes d'addiction risquent de ne pas recevoir les soins nécessaires pour s'engager dans un véritable parcours de réinsertion. Un autre enjeu concerne les femmes détenues, pour lesquelles l'accès à des établissements pénitentiaires spécialisés est particulièrement restreint. Bien qu'elles représentent moins de 10 % de la population carcérale en Suisse, les structures adaptées à leurs besoins restent rares, voire inexistantes dans certains cantons

comme le Tessin, rendant plus difficile la mise en place de parcours thérapeutiques ciblés. Enfin, Siva Steiner a souligné l'absence d'un centre de compétences d'expert·e·s au Tessin, qui pourrait favoriser une plus grande uniformité des expertises, une formation spécifique et un langage commun entre les spécialistes du domaine. La création d'une référence institutionnelle dans ce domaine permettrait de renforcer la cohérence des évaluations et d'améliorer la prise en charge des personnes ayant des problèmes d'addiction.

Au cours des dernières années, le canton a reconnu ces défis et lancé des réflexions pour les aborder de manière structurée. Par le biais de groupes de travail et d'initiatives ciblées, des stratégies possibles sont explorées pour élargir les ressources disponibles et améliorer la collaboration entre les différentes parties prenantes. L'objectif est de garantir une réponse plus efficace et plus intégrée aux besoins des personnes détenues présentant des problèmes de dépendance.

Dans ce contexte, le projet «Obiettivo Desistenza», présenté par Alessandra Felicioni, coordinatrice et animatrice du groupe «Obiettivo Desistenza», et Sarah Jensen, assistante sociale à l'UAR et référente tessinoise pour la démarche «Obiettivo Desistenza», vise à accompagner les personnes en probation à travers un parcours socio-éducatif personnalisé. Il s'agit d'identifier des stratégies d'empowerment qui permettent à chacun·e de se reconstruire une nouvelle identité, loin de celle liée au parcours pénal. Grâce au travail de groupe et à la valorisation des ressources personnelles, le projet vise à réduire le risque de récidive, en fournissant des outils concrets pour une réinsertion sociale efficace.

## Approches interdisciplinaires

**Les approches interdisciplinaires sont considérées comme cruciales pour une prise en charge efficace des détenu·e·s** souffrant d'addictions. Siva Steiner a illustré la façon dont le travail en réseau entre les professionnel·le·s de la santé mentale, les travailleuses et travailleurs sociaux, les éducatrices, éducateurs et les autorités judiciaires est nécessaire pour garantir le succès des programmes de thérapie. L'intervention multidisciplinaire permet de personnaliser les parcours et les accompagnements, comme le modèle tessinois qui intègre la médecine pénitentiaire, les services de travail social et les établissements résidentiels. Pour que la personnalisation des mesures pour la personne soit efficace, le juge des mesures de contrainte Paolo Bordoli a souligné qu'il est essentiel de collaborer avec les professionnel·le·s du réseau de soins. Cet aspect est crucial, et à cet égard, Mirko Steiner a rappelé l'importance que chaque personne ou institution assume son rôle et que celui-ci soit reconnu par les autres parties prenantes, sans quoi le risque est que la confusion s'installe au niveau opérationnel et que le travail en réseau devienne contre-productif.

Les docteurs Marco Tau et Sibilla Salvadeo, qui travaillent tous deux au service de médecine pénitentiaire, ont quant à eux exploré le thème de la surmédication dans les établissements pénitentiaires au cours de l'atelier qui lui était consacré. Ce terme dé-

signe la tendance à s'attaquer au problème de la toxicomanie par l'utilisation excessive de médicaments et d'interventions médicales, sans s'attaquer de manière adéquate aux composantes sociales, psychologiques et comportementales de l'addiction. Les causes de ce phénomène résident notamment dans le fait que les personnes détenues sont souvent marquées par des expériences de souffrance, d'inadaptation et de dépendance, et se retrouvent fréquemment dans des situations de détresse aiguë. Une autre cause est le stress qui peut être ressenti en prison, alimenté par les incertitudes et le manque d'informations du monde extérieur, les conditions dans lesquelles les personnes se trouvent ou la barrière de la langue avec les personnes détenues d'origine étrangère. D'autre part, la surmédicalisation est due au fait que dans les situations aiguës, les médicaments sont la seule ressource disponible, et qu'il existe peu de ressources dans le contexte carcéral en termes de personnel qualifié et d'alternatives à la pharmacologie. Les intervenant-e-s ont souligné l'importance d'offrir une formation spécifique sur les addictions à l'ensemble du personnel pénitentiaire et de développer les alternatives psychologiques et sociales pour favoriser un travail plus interdisciplinaire; de plus, il a été rappelé qu'un dialogue plus régulier entre les équipes médicales et pénitentiaires peut permettre d'endiguer ce phénomène.

## Défis opérationnels

À l'issue de la conférence, une table ronde a été proposée où les intervenant-e-s de la journée ont pu échanger leurs points de vue sur les multiples questions soulevées. Les bonnes pratiques déjà actives au Tessin ont été le premier objet de partage. Les intervenant-e-s ont reconnu une coordination et une communication efficaces entre les institutions impliquées dans l'incarcération et le suivi des personnes ayant des problèmes d'addiction. À cet égard, il existe un flux d'informations précis et opportun entre la police et les établissements pénitentiaires sur les besoins et les spécificités médico-psychologiques des personnes concernées. Un autre élément apparu au cours de la conférence concerne l'évolution de l'approche de la police vis-à-vis des personnes ayant des problèmes de dépendance. Mirko Steiner a souligné que ces dernières années, la police a adopté une attitude plus éducative et moins répressive, cherchant à privilégier les voies de la réinsertion et de la prévention plutôt que les seules mesures de sanction. Ce changement s'inscrit dans une évolution plus large du système judiciaire tessinois, qui vise à une plus grande collaboration entre la police, les services sociaux et les services de santé afin d'assurer un soutien plus efficace aux personnes vulnérables. Cependant, pour que cette approche se traduise par des interventions concrètes et systématiques, il est nécessaire de renforcer la formation des policier-e-s sur les questions liées aux addictions et d'améliorer la communication entre les différentes institutions impliquées. Sans cela, les bonnes pratiques risquent de rester marginales et de ne pas s'intégrer

pleinement dans des stratégies opérationnelles communes. Cette approche plus collaborative est particulièrement pertinente pour garantir un accompagnement rapide et efficace des personnes souffrant d'addictions, notamment dans les moments critiques tels que l'arrestation et ses suites immédiates. Dans le canton du Tessin, lorsqu'il y a des situations qui nécessitent une attention particulière en raison de leur complexité, des réunions opérationnelles sont organisées impliquant les services responsables de la prise en charge de la personne. Cela permet de partager les informations et de construire le projet le plus adapté au contexte carcéral, d'un point de vue pluridisciplinaire. La coordination entre les différentes institutions est donc un élément central pour garantir les soins continus et réduire les risques de récidive. Cependant, malgré les progrès réalisés en matière de coordination entre les institutions, certains problèmes critiques persistent, notamment lors de la phase de transition entre la prison et la liberté. Bien que la communication entre les services au moment de la privation de liberté soit fonctionnelle, elle présente encore des lacunes qui affectent les soins continus lors de la phase critique de la remise en liberté. Il est donc nécessaire de renforcer la communication entre les services pénitentiaires et territoriaux et de développer des outils opérationnels pour suivre le parcours de soins sans interruption. De plus, la nécessité de structures alternatives à la prison a été évoquée pour réduire la récidive et favoriser une réinsertion durable. Actuellement, outre le développement des établissements thérapeutiques résidentiels et des programmes de travail et de réinsertion sociale, il est nécessaire de disposer d'une structure fermée avec un suivi thérapeutique spécifique. Une telle structure, absente dans le canton du Tessin, représenterait un setting intermédiaire entre la prison et la résidence thérapeutique, offrant un soutien personnalisé aux besoins de la personne, mais avec un confinement moins rigide que dans un environnement carcéral.

Au niveau opérationnel, cependant, des problèmes critiques liés au manque de ressources persistent, tant en termes de financement que de formation des professionnel·le·s. Il est essentiel que les personnels pénitentiaires, sanitaires et sociaux soient sensibilisés et régulièrement formés aux spécificités et aux besoins des personnes concernées par les addictions, afin que leur prise en charge soit plus efficace. Pour ce faire, il est essentiel d'investir dans des formations communes entre les travailleuses et travailleurs pénitentiaires, sanitaires et sociaux, afin que toutes les parties prenantes puissent développer des compétences spécifiques pour gérer ces situations. La sensibilisation, le perfectionnement et la formation conjointe, ainsi que les journées d'étude entre les différents services, prennent une valeur ajoutée dans cette perspective, favorisant une approche plus intégrée et des interventions plus efficaces.

# Constats et conclusions

Le lien entre justice et addiction interroge sur la finalité de la peine: vise-t-elle uniquement la punition ou doit-elle aussi jouer un rôle dans l'accompagnement et la réinsertion des personnes concernées? L'efficacité des sanctions pénales est questionnée, notamment en ce qui concerne leur capacité à réduire la récidive et à favoriser une réintégration durable dans la société. Les échanges qui ont eu lieu durant cette journée thématique ont confirmé que la détention, si elle n'est pas accompagnée d'un parcours thérapeutique structuré, risque d'accentuer les vulnérabilités des personnes souffrant d'addictions, favorisant la récidive plutôt que des solutions à long terme. Un des points forts des pratiques du contexte tessinois est la coordination et la communication entre les institutions impliquées pour l'incarcération et le suivi thérapeutique de la personne détenue. En ce sens, grâce aussi au Service de Médecine Pénitentiaire, la personne peut être prise en charge et soutenue de façon plus spécifique. En outre, les policiers du Canton Tessin ont adopté une approche moins répressive et plus éducative, ce qui est fondamental pour qu'on ne réduise pas le concept de justice à la punition. Ceci doit intégrer également une approche réparatrice et réhabilitatrice, dans laquelle les mesures alternatives à la détention ne sont pas une exception, mais une stratégie centrale. Une réflexion plus large sur le rôle de la société dans l'accompagnement des addictions a émergé des conférences et ateliers: l'efficacité des politiques adoptées dépend de la capacité des institutions à dialoguer entre elles et à investir dans des solutions durables. L'interaction entre les systèmes de justice et de santé ne peut être épisodique, mais doit prendre la forme d'un processus continu et coordonné, capable d'assurer une prise en charge cohérente pendant et après la détention. Il est important de constater qu'une formation continue est nécessaire pour tous les professionnels impliqués avec les personnes ayant un problème d'addiction, du domaine pénitentiaire, sanitaire et social. Cela peut aider à avoir une attention majeure de la part des non spécialistes en matière d'addiction, notamment sur les moments de transition vers l'incarcération et la libération de la personne détenue afin qu'une continuité de soins ne soit pas interrompue. En outre, une structure de transition qui accueille les personnes proches de la libération peut aider la personne tant dans la réintégration sociale quant à maintenir la continuité des soins.

En définitive, cette journée thématique a souligné que face aux enjeux de l'addiction, la justice ne peut fonctionner de manière isolée ni se limiter à une gestion dans l'urgence. Il est essentiel d'adopter une approche intégrée qui dépasse la simple logique punitive, en faisant de la sanction non seulement une mesure de restriction, mais aussi un moteur d'opportunités de réinsertion et de changement.

## Impressum

Réalisation : GREA, avril 2025, avec le soutien de la FL2PA et de la DGS du Canton de Vaud.  
GREA – Rue Saint-Pierre 3, 1003 Lausanne – +41 24 426 34 34 – info@grea.ch – www.grea.ch